



Institut Africain d'Informatique

Etablissement Inter-Etats d'Enseignement Supérieur

Représentation du Togo (IAI-TOGO)

07 BP 12456 Lomé 07, Tél. : (+228) 22.20.47.00

E-mail : iaitogo@iai-togo.tg; iaitogo@yahoo.fr Site Web: www.iai-togo.tg

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

A- DIPLÔMES PRÉPARÉS :

- Ingénieur des Travaux Informatiques
- Licence Professionnelle en Informatique

B- FRAIS OBLIGATOIRES APRES LA REUSSITE AU CONCOURS D'ENTREE

1. Inscription au cours : 25.000 F cfa/an
2. Assurance : 1.000 F cfa/an
3. Contribution aux frais de stage en 2^{ème} année : 20.000 F cfa/an
- Contribution aux frais de stage en 3^{ème} année : 30.000 F cfa/an

		Conditions d'accès	Durée de la Formation	Frais de scolarité/an
1 ^{ère} Année	Tronc Commun	BAC C, D, E, F2 + Concours	3 ANS	550.000 FCFA (F) 600.000 FCFA (M)
2 ^{ème} Année	Tronc Commun	Admis en 2 ^{ème} année (60 crédits requis)	2 ANS	550.000 FCFA (F) 600.000 FCFA (M)
3 ^{ème} Année	<u>Spécialités</u> • Génie Logiciel & Systèmes d'information (GLSI) • Administration des Systèmes & Réseaux (ASR) • Multimédia, Technologies Web et Infographie (M-TWI)	Admis en 3 ^{ème} année (120 crédits requis)	1 AN	550.000 FCFA (F) 600.000 FCFA (M)
De la 1 ^{ère} en 3 ^{ème} Année (Etudiants des Etats membres de l'IAI autres que le Togo)		Mêmes conditions	3 ANS	800.000 F CFA
De la 1 ^{ère} en 3 ^{ème} Année (Etudiants des Etats non membres de l'IAI)		Mêmes conditions	3 ANS	850.000 F CFA

(F) féminin, (M) masculin

NB :

- a) L'accès en 2^{ème} ou en 3^{ème} année s'effectue sur étude de dossier pour les nouveaux étudiants.
- b) Pour toute scolarité entamée, les frais sont intégralement dus.

4. MODALITES DE PAIEMENT :

1^{ère} tranche payable à la rentrée : 40%

2^{ème} tranche payable deux mois (2) après le début des cours : 40%

3^{ème} tranche payable cinq mois (5) après le début des cours : 20 %.

NB : Tous les frais sont payables aux guichets de toutes les agences de l'Union Togolaise de Banque (UTB) sur le compte N° 01032 37140500400 88 de l'IAI-Togo.

C- TENUE OBLIGATOIRE

Tous les jours (Lundi, Mardi, Jeudi et vendredi)	Chemise (Manche longue ou manche courte)	Bleue ciel
	Cravate	Noire
	Pantalon ou jupe	Noir (e)
Mercredi et Samedi	Pantalon noir et T-Shirt IAI-TOGO	
Tous les premiers lundis du mois et pour les cérémonies officielles		Tenue de gala Veste bleue marine (complet) Chemise blanche Cravate bleue

NB :

- Le port de pantalon en tissus jeans, sandales, collant et nœud de papillon sont proscrits au sein de l'Institut.*
- La jupe doit descendre jusqu'aux genoux et le pantalon de la taille jusqu'aux talons.*
- Pour certaines occasions, la Représentation pourra exiger le port de la tenue de gala.*
- La contribution des étudiants pour la participation aux activités parascolaires telles que les Journées Portes Ouvertes (JPO) est comprise dans les frais d'inscription annuels.*

D- PIECES A FOURNIR POUR LE CONCOURS D'ENTREE A L'IAI-TOGO

- Une demande manuscrite adressée au Représentant Résident de l'IAI-TOGO ;
- Une copie légalisée de l'acte de naissance ;
- Une copie légalisée ou un duplicata du certificat de nationalité ;
- Une copie légalisée de l'attestation du Baccalauréat et du relevé de notes ;
- Une copie de la quittance des frais obligatoires de **dix mille (10.000) francs Fcfa** pour les études de dossier.

E- PIECES COMPLEMENTAIRES POUR L'INSCRIPTION DEFINITIVE A L'IAI-TOGO

- Un formulaire d'inscription à remplir (*à retirer au secrétariat de l'IAI-TOGO à la rentrée*) ;
- Une copie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité ;
- Une copie de la carte de séjour en cours de validité pour les étudiants étrangers (à fournir chaque année) ;
- Deux (2) photos d'identité ;
- Un certificat médical datant de moins de trois (03) mois délivrés par un médecin agréé ;
- Une copie des quittances de paiement des frais obligatoires (Confer B).

F- STAGES EN ENTREPRISE

- Il est obligatoire en deuxième et en troisième année ;
- La recherche du cadre de stage est de la responsabilité des parents d'étudiants.
L'IAI-TOGO pourra éventuellement y contribuer.

